

ce qui ferait de la zone de pêche aux phoques dont il vient de parler une mer ou des eaux territoriales du Canada?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que la Norvège est le seul pays étranger impliqué à cet égard dans le secteur du golfe mentionné par l'honorable député. Après négociations, le gouvernement de la Norvège a consenti à ce qu'aucun navire norvégien ne travaille dans le golfe cette année.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au sujet de la déclaration du ministre concernant la chasse aux phoques. Le ministre nous dirait-il quelles mesures son ministère a prises pour s'assurer que les faits de l'an dernier ne se répètent pas. En effet, on avait prétendu que de jeunes phoques étaient écorchés vifs; des films à l'appui avaient été tournés et ont été présentés par la suite dans les pays.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, je tiens à informer l'honorable député que nous avons pris cette année toutes les précautions possibles pour empêcher les abus des années précédentes, notamment durant la campagne de 1964. Des dispositions ont été prises pour placer des fonctionnaires sur tous les navires de chasse aux phoques se dirigeant vers le golfe. En outre, huit fonctionnaires ont été dépêchés dans les îles de la Madeleine et d'autres dans l'Île du Prince-Édouard. Ces fonctionnaires ont collaboré avec les cinq fonctionnaires locaux de la division de l'inspection dans la région de Québec pour faire respecter les règlements.

Malgré toutes ces précautions, les rapports qui me sont parvenus ces deux derniers jours dénotent qu'il y a eu quelques infractions aux règlements, étant donné que des pêcheurs sans expérience s'occupent de ces opérations. Toutefois, je veux assurer à l'honorable député que toutes les précautions nécessaires sont prises pour empêcher pareils abus.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre nous dirait-il si l'on a fait en sorte que des membres de la Société protectrice des animaux se trouvent sur les lieux pour surveiller la chasse.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, au début de l'hiver, on s'est entendu avec des représentants de ces sociétés pour qu'ils visitent le secteur en cause. Nous avons pris des dispositions pour qu'un hélicoptère les recueille lundi, à Moncton. Hier, troisième jour des opérations, nous nous sommes rendu compte qu'il y aurait peut-être lieu de mettre

[M. Crouse.]

fin plus tôt que prévu à la campagne, surtout pour ce qui est des jeunes phoques. Les fonctionnaires de mon ministère ont immédiatement communiqué avec ces représentants pour savoir quand ils seraient prêts, afin que nous puissions les amener sur les bancs de glace pour qu'ils voient par eux-mêmes comment les opérations se poursuivent.

LA CONSTITUTION

QUÉBEC—DÉCLARATION SUR LE DROIT DE VETO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je vais adresser cette question au très honorable premier ministre. L'extrême urgence de ma question relève d'une déclaration faite hier par le premier ministre de la province de Québec alors qu'il a parlé du projet de loi visant le rapatriement de la constitution et a dit que la loi donnera au Québec le droit de veto sur l'évolution constitutionnelle du Canada.

Je ne demande pas au très honorable premier ministre de faire des commentaires sur la remarque du premier ministre, mais de dire à la Chambre si le gouvernement du Québec a communiqué ce point de vue au gouvernement fédéral et si la politique du gouvernement vise à donner à la province de Québec le droit de veto sur l'évolution constitutionnelle du Canada.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sur ce point-là, la province de Québec a exactement les mêmes droits de veto que les autres provinces en ce qui regarde les modifications de la constitution, dans les matières qui relèvent de la compétence provinciale, ni plus, ni moins.

M. Grafftey: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement fédéral pense-t-il, comme le premier ministre M. Le Sage, que le projet de loi donnera à la province de Québec le droit de veto sur l'évolution constitutionnelle du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, la question est irrecevable.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur, que j'aimerais adresser au premier ministre.

Des voix: Règlement!

M. Woolliams: Son gouvernement appuie-t-il l'idée que les provinces devraient disposer du droit de veto?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je crois que la province de Québec